

Procès-verbal
Conseil d'institut de l'INSPÉ
de l'académie de Strasbourg
Séance du 24 septembre 2020

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2020**
2. **Informations du directeur**
3. **Formations**
4. **Référentiel enseignants 2020-2021 : responsabilités pédagogiques et de pilotage**
5. **Modification du règlement intérieur de l'institut**
6. **Finances**
 - 6.1. Demandes de subventions des amicales
 - 6.1.1. Le GAFE
 - 6.1.2. Volubilis
7. **Conventions**
 - 7.1. Convention ESEIS-EDIAC et Unistra (*pour information uniquement*)
 - 7.2. Avenant de la convention Pôle Sud pour 2020/2021

ETAIENT PRESENTS :

- 1) **Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers**
 - a) **Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**
Anenome GEIGER-JAILLET, Pascal MARQUET
 - b) **Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**
 - c) **Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**
 - d) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM
 - e) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Marjorie ROUGIER
 - f) **Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation**
Julie ADERHOLD (suppléante), Elie PERDRISOT (suppléant)
- 2) **Représentants de l'Université de Strasbourg**
Pascale BERGMANN, François GAUER
- 3) **Personnalités extérieures**

a) Représentant du conseil régional

b) Personnalités désignées par le recteur d'académie

Jenny-Patricia LEVY, Christophe MARCHAND, Céline MOUROT-STORCK, Daniel PAYOT, Emmanuelle PERNOUX

c) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

d) Personnalités désignées par les membres du conseil

Régis GIUNTA, Béatrice MULLER

Membres avec voix consultative et invités :

Bertrand BULTINGAIRE, Philippe CLERMONT, Éric TISSERAND

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Richard CABASSUT	➤ Procuration à Anemone GEIGER-JAILLET
Olivier DELFORGE	➤ Procuration à Marjorie ROUGIER
Logan ELLES	➤ Procuration à Elie PERDRISOT
Dominique MEYER-BOLZINGER	➤ Procuration à Pascale BERGMANN
Julien SENDRAL	➤ Procuration à Pascal MARQUET

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Alexandre BAKSIC (suppléant), Inès BENMEDJEBER (titulaire), Logan ELLES (titulaire), Myriam GEIB (suppléante), Anil KISIKYOL (titulaire), Elsa SCHALCK, Marc RENNER, Gaëlle STRESSER (titulaire)

La séance débute à 14h05.

Daniel PAYOT donne lecture des procurations.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2020

Emmanuelle Pernoux demande une modification en page 6 de la phrase « Mais s'il n'y a pas de master ADE, la certification CAPEI ne sera plus possible ». Elle souhaite la remplacer par « Pour l'heure, la certification CAPPEI est adossée au Master ADE ».

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Informations du directeur

Philippe Clermont fait le point sur la rentrée et les inscriptions.

A ce jour, 2005 étudiants sont inscrits à l'INSPÉ, toutes disciplines confondues, contre 2095 l'an dernier à la même date. On constate donc une légère baisse des effectifs.

Il faut cependant considérer que ce sont des chiffres provisoires, étant donné que les inscriptions ne sont pas closes. Si cette baisse se confirme, ce serait pour la deuxième année consécutive, ce qui pourrait constituer une alerte à analyser.

Par ailleurs, ce ne sont pas les mêmes disciplines qui sont touchées par cette baisse que l'an dernier. Dans le 1^{er} degré, les effectifs sont constants et nous refusons des inscriptions. Dans le 2^d degré, il y a une baisse ainsi que des variations en Sciences de l'éducation (une diminution en licence et une augmentation en master dans les différents parcours).

Il s'agit malgré tout de rester prudent dans l'interprétation de ces chiffres.

L'INSPÉ va renforcer ses efforts pour faire connaître ses parcours de formation.

Les masters MEEF vont subir une réforme à la rentrée prochaine, avec de nouvelles maquettes et en fonction de la révision des épreuves des concours.

Philippe Clermont a assisté la semaine précédente à la réunion des directeurs d'INSPÉ, il n'y a pas de baisse significative des effectifs d'inscrits au niveau national.

Pascal Marquet, qui vient d'assister à un jury d'année en Sciences de l'éducation, constate-lui une légère hausse des inscriptions (en M1 notamment).

Philippe Clermont évoque ensuite l'achèvement des travaux à Colmar, dans le cadre du contrat plan Etat-région (CPER). La bibliothèque prépare son déménagement dans les nouveaux espaces. La date d'inauguration, prévue initialement le 12 novembre 2020, devrait être repoussée de quelques jours. Il faut attendre la confirmation des élus principalement et le feu vert de la commission de sécurité.

Pour gérer la crise sanitaire, de nombreuses mesures ont été prises, notamment en ce qui concerne la signalétique, les sens de circulation, la mise à disposition de produits dans les salles, la modification des horaires de cours (pause décalée entre les étages) pour le site de la Meinau, etc.

A Colmar, le déplacement des étudiants est limité, ce sont les enseignants qui changent de salles.

Ces différentes mesures doivent être évaluées. Il est notamment difficile d'éviter la concentration d'étudiants en un même lieu trop longtemps.

On constate que le port du masque est plutôt bien respecté.

Un message a été adressé par le Directeur aux étudiants pour les sensibiliser à ces mesures et leur demander d'être vigilants autant en cours que chez eux.

Le signalement et le suivi des étudiants malades, ou cas contact, auprès du médecin de l'université est assuré par la scolarité en lien avec Bertrand Bultingaire. Pour renforcer la confidentialité des données individuelles médicales transmises, l'université va permettre un signalement direct au SSU. Pour ces mêmes raisons, il n'est pas possible de donner suite à la demande des enseignants qui veulent savoir qui sont les étudiants malades. Il faudra s'habituer à l'absence de certains étudiants et apprendre à vivre avec cela dans la durée.

On a pu constater aussi une différence dans les consignes données par l'université et celles données par L'Éducation nationale pour les cas contact concernant les étudiants professeurs stagiaires. L'INSPÉ leur demandait de rester chez eux alors que l'Éducation nationale leur demandait d'assurer leurs cours. Il s'avère finalement que l'ARS a des branches départementales et que leurs consignes peuvent différer entre les deux départements alsaciens. Une harmonisation a donc été demandée qui devrait être prise en compte rapidement.

Il faut souligner aussi la réactivité de nos équipes malgré le travail supplémentaire que peut engendrer la situation.

Ces dernières ont pu se réunir à Sélestat le 9 septembre dernier avec la direction de l'INSPE, ce qui a permis de répondre à un certain nombre de questionnements.

Elie Perdrisot souhaite savoir si les étudiants pourront bénéficier du prêt d'ordinateurs en cas de besoin.

Philippe Clermont répond que ce n'est pas prévu pour l'instant, car nous ne sommes plus en situation de confinement et que les cours se déroulent en présentiel pour le moment.

3. Formations

3.1. Un point sur le calendrier pour l'élaboration des maquettes de masters MEEF est ajouté à l'ordre du jour.

Pour rappel, le processus a été interrompu par le confinement. L'INSPÉ a adressé un dossier au ministère en mai et annonce que ce processus pourrait reprendre au mois d'octobre pour aboutir au mois de février 2021. Cela a été annoncé à Mme la Rectrice Elisabeth Laporte au cours du Conseil Académique de Formation.

Il faut à présent approuver un calendrier plus précis, qui est également une façon d'adresser un message aux équipes pédagogiques et au ministère pour confirmer cela.

Des informations du ministère sont encore attendues et empêchent les équipes pédagogiques d'aller plus vite.

Deux temps particuliers sont signalés dans les encadrés, ce sont deux étapes particulières :

- La première étape : conseil de perfectionnement en octobre, dont l'enjeu est de préciser le cadre et de prendre en compte quelques nouveautés (arrêté master paru à l'été), avec un rendu pour le 23 novembre.
- La deuxième étape : remise des maquettes complètes en décembre et janvier.

Cela laisse tout de même peu de temps aux équipes (octobre à décembre).

Il faut rappeler que manquent encore les maquettes des épreuves des concours.

Il faudra par ailleurs prévoir aussi du temps pour une relecture minutieuse par Anne Urban et Éric Tisserand de toutes les maquettes.

La validation doit se faire début février car celles-ci doivent passer dans les deux CFVU (Unistra et UHA).

Les enjeux sont à la fois de nature politique et technique.

Le calendrier prévisionnel pour l'élaboration des maquettes de masters MEEF est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.2. Adoption des capacités d'accueil, des attendus et des éléments pris en compte pour l'examen des dossiers pour l'entrée en licence de Sciences de l'éducation

Éric Tisserand propose d'adopter les capacités d'accueil et les modalités d'examen des dossiers pour entrer en licence, pour lesquelles aucune modification n'a été opérée.

Les capacités d'accueil, les attendus et les éléments pris en compte pour l'examen des dossiers pour l'entrée en licence sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.3. Modification des MECC

Ces modifications portent sur les MECC pour les masters Science de l'éducation et Information-communication.

Pascal Marquet ajoute que les modifications concernent les notes plancher.

3.3.1. M2 Master Sciences de l'éducation parcours CFT

Les MECC pour le M2 du master Sciences de l'éducation sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés

3.3.2. M2 Master Information-Communication

Les MECC pour le M2 du master Information-communication sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés

3.4. Calendrier dérogatoire M2 Master Sciences de l'éducation

Pascal Marquet explique qu'il y a deux publics, l'un en formation initiale et l'autre en formation continue ou en formation initiale en apprentissage.

Les étudiants en formation initiale passent devant le jury en juin pour leur permettre, éventuellement, de présenter un projet de thèse à l'école doctorale en juillet.

Pour le deuxième public, le jury siège en septembre (mais ce sont les mêmes membres de jury).

Ce calendrier dérogatoire est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.5. Diplôme d'Université (DU) Enseigner sa discipline en langue allemande

Avant de laisser la parole à Anemone Geiger-Jaillet, Philippe Clermont rappelle que ce diplôme est un héritage d'une formation assez ancienne répondant aux besoins de l'académie. Les réformes successives des masters MEEF ont malheureusement un porté atteinte à cette formation, le vivier s'étant tari.

La baisse d'effectifs s'explique notamment par le fait qu'il est difficile pour les enseignants stagiaires de suivre une formation supplémentaire. Les inscrits sont donc essentiellement des enseignants en formation continue.

D'abord porté par Françoise Laspeyres, c'est Anemone Geiger-Jaillet qui en a la charge depuis quelques années.

L'INSPÉ et le Rectorat apportent un soutien financier important à ce DU. Il est cependant de plus en plus difficile de maintenir ce diplôme ouvert.

Anemone Geiger-Jaillet explique que les modifications proposent surtout un partenariat plus international, particulièrement avec la Suisse, qui a un réel besoin.

Pour l'instant, 5 inscrits français et 5 suisses ont confirmé, ainsi que 10 allemands. Seuls les français sont inscrits à l'INSPÉ. Il faudrait un minimum de 5 inscrits. Pour ouvrir, on se situe plutôt dans la fourchette basse.

Un partenariat existe depuis longtemps avec Berlin, qui propose des stages bilingues pour les français en Allemagne. Le diplôme est assez lourd (150h) pour des enseignants en poste à temps plein et les règles universitaires sont assez dures pour les DU, qui doivent s'autofinancer.

Pour l'académie de Strasbourg en particulier, les frais d'inscription sont pris en charge par la DARILV. Cette année, ce sera la 8^{ème} promotion pour ce diplôme.

Des démarches ont été faites pour rechercher d'autres publics et dépasser les limites de l'académie, sachant que la plupart des cours se déroulent en ligne. Mais il n'y a aucun candidat hors académie, et c'est probablement le coût de la formation (environ 900 euros) qui les décourage.

Daniel Payot remercie Anemone Geiger-Jaillet pour tous les efforts déployés pour tenter de « sauver » ce DU.

Philippe Clermont suggère de trouver peut-être ultérieurement une autre formule que le DU pour répondre aux objectifs assignés de développer une formation en didactique pour enseigner en allemand d'autres disciplines.

Régis Giunta souhaite savoir si ce diplôme concerne uniquement les enseignants du 1^{er} degré et si on arrive à répondre aux besoins de création de postes bilingues dans l'académie.

Anemone Geiger-Jaillet répond que ce diplôme est effectivement ouvert aux 1^{er} et 2^d degrés, mais c'est le 2^d degré qui pose problème en terme de vivier. Parmi les candidatures, 2 personnes enseignent en maternelle, les autres sont enseignants en collèges et lycées et même un candidat en lycée technique.

Éric Tisserand revient sur le parcours MEEF bilingue à Colmar, qui ne fait pas le plein (environ 30 inscrits pour 60 places). Heureusement, les effectifs sont complétés par les effectifs du parcours « cursus intégré », avec une mutualisation des cours. Le CRPE spécifique « voie régionale » ne fait pas le plein depuis des années. On note une nette érosion des candidatures depuis 5 à 6 ans. La même érosion est constatée en master MEEF 2nd degré « Enseigner l'allemand » (environ 15 inscrits).

Les modifications concernant le DU enseigner sa discipline en langue allemande sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.6. Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (pour information uniquement)

L'INSPÉ porte ce diplôme depuis la rentrée 2020, qui s'ajoute à son offre de formation.

Il fallait un responsable pédagogique pour remplacer l'enseignant de la faculté des Lettres qui a pris sa retraite.

Le diplôme est géré administrativement par le Service de formation continue de l'Unistra (SFC) et s'adresse à des adultes. C'est un équivalent du Bac pour les personnes qui ne l'ont pas. Il permet aussi à ces personnes de se réorienter professionnellement en passant des concours.

Philippe Clermont se réjouit qu'un collègue de l'INSPÉ se soit porté volontaire pour porter ce diplôme. Il s'agit de Philippe Zimmermann.

Ce public demande un accompagnement pédagogique particulier.

Pascal Marquet souhaite savoir combien de personnes suivent cette formation.

Philippe Clermont indique qu'il y en a une quarantaine.

4. Référentiel enseignants 2020-2021 : responsabilités pédagogiques et de pilotage

C'est une façon de prendre en compte dans le service des enseignants ce qui n'est pas du travail au contact des étudiants : organisation pédagogique, pilotage, charges de mission, etc.

C'est ce qui permet très concrètement à la composante de fonctionner.

Cette démarche est cadrée par l'université et il faut décliner ces responsabilités à l'interne. L'INSPÉ est un consommateur important d'heures du référentiel car il a un nombre de parcours important. Dans certains masters MEEF, les effectifs sont beaucoup plus grands que dans les autres composantes. Par conséquent, le nombre de missions particulières est plus élevé.

Il s'agit de trouver une échelle de reconnaissance du travail. Cela se fait majoritairement sur budget propre de la composante.

Le vote porte sur l'approbation du tableau général non nominatif.

Une nouveauté est à signaler en ligne 5, il s'agit de l'UE de découverte à choix libre en première année de Licence. Ce sont des unités d'enseignement qui sont proposées, des UE libres à choix ouvert (cela concerne les licences de sciences de la vie, psychologie, géographie, sciences de l'éducation, physique), l'INSPÉ en proposant 3. Cela se fait sous forme de mutualisation, une collègue de Physique et Ingénierie coordonne ces UE et chacune des composantes donne 5 HTD pour reconnaître cette tâche.

Par ailleurs, les missions de pilotage renvoient aux activités des directeurs et directrices adjoint-e-s et les chargé-e-s de mission.

Une collègue a également la responsabilité de l'URFIST, mais c'est l'université qui finance sa décharge.

Concernant les responsabilités pédagogiques, le tableau vaut cahier des charges pour les personnes qui assurent les missions.

Pascale Bergmann souhaite savoir s'il y a des fiches de mission en lien avec ces responsabilités.

Philippe Clermont répond par l'affirmative pour les directeurs et directrices adjoint-e-s, mais pas pour tous les chargés de mission.

Pascale Bergmann souhaite encore savoir si dans le cadre de la démarche qualité, il y a un retour qui est fait en fin d'année par rapport à la mission qui a été accomplie.

Philippe Clermont indique que ce n'est pas systématique, mais que là encore c'est le cas pour les directeurs et directrices adjoint-e-s. Il n'y a pas forcément de bilan annuel pour tout le monde, cela peut se faire au fil de l'année en fonction de l'activité. La démarche d'évaluation de l'HCERES va de toute façon conduire à faire un bilan de toutes ces activités.

Pascal Marquet indique qu'indirectement, il y a un formalisme dans le contrat d'objectifs et de moyens avec des indicateurs qui correspondent à certaines des missions.

Le référentiel enseignants 2020-2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Modification du règlement intérieur de l'institut

Bertrand Bultingaire indique que c'est une modification légère qui permettra de pouvoir proposer, si nécessaire, des réunions (COSP, conseil d'institut, ...) à distance sous une forme hybride et ainsi que de permettre le vote électronique. Certaines dispositions avaient été prises pendant le confinement mais elles n'étaient possibles seulement par dérogation. Les modifications ont été faites en pages 3 et 5.

La modification du règlement intérieur de l'institut est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

6. Finances

6.1. Demandes de subventions des amicales

Bertrand Bultingaire rappelle que ce sont des demandes habituelles et tout à fait légitimes.

Le GAFE a tout juste un an d'existence et a réalisé un certain nombre d'actions. C'est une amicale à l'origine constituée d'étudiants en sciences de l'éducation mais destinée à fédérer tous les étudiants.

L'Amicale Volubilis propose différents ateliers à destination des personnels de l'institut.

L'activité des deux amicales a été fortement impactée par le confinement et la crise sanitaire mais celles-ci souhaitent redémarrer autant que possible leur activité.

Philippe Clermont rappelle que le siège de la présidence de Volubilis est vacant – poste à pourvoir.

6.1.1. Le GAFE

La demande de subvention du GAFE est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6.1.2. Volubilis

La demande de subvention de l'amicale Volubilis est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Conventions

7.1. Convention ESEIS-EDIAC et Unistra (pour information uniquement)

Cette convention est soumise pour information, l'université étant signataire, l'INSPÉ est l'un des partenaires.

Le processus doit permettre l'accès au grade de licence des étudiants de ces écoles du travail social.

Brigitte Pagnani, enseignante à l'INSPÉ, est la correspondante universitaire pour ces structures. Les étudiants de ces écoles pourraient souhaiter poursuivre leurs études en master, ce qui leur permettra cette reconnaissance du grade licence.

Béatrice Muller, directrice de l'ESEIS et membre du conseil d'institut, rappelle qu'il s'agit de 5 métiers du travail social :

- Educateurs de jeunes enfants,
- Educateurs techniques spécialisés,
- Educateurs spécialisés,
- Educateurs assistants du service social,
- Conseillers en économie sociale et familiale.

Les étudiants, issus de BTS, entrent en 3^{ème} année de licence. Une harmonisation des diplômes d'Etat au niveau national était souhaitée depuis des années.

Les négociations et la mise en place de ce dispositif ont pris beaucoup de temps. Mais la convention est mature et l'objectif est de proposer une formation professionnelle avec une exigence universitaire, notamment en ce qui concerne la méthodologie du mémoire.

Il sera possible d'envisager des partenariats ESEIS – INSPÉ qui vont au-delà, par exemple des mobilités et la poursuite d'études en parcours de master.

7.2. Avenant de la convention Pôle Sud pour 2020/2021

Le renouvellement de cette convention se fait chaque année.

L'avenant décrit les actions pédagogiques retenues, avec un calendrier. Il permet également de rémunérer le partenaire culturel.

Cela concerne les « oui-si » en L1 Sciences de l'éducation pour des travaux pratiques avec des danseurs en résidence.

L'avenant de la convention Pôle Sud est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

La prochaine réunion du conseil aura lieu le 12 novembre 2020.

La séance est levée à 15h40.

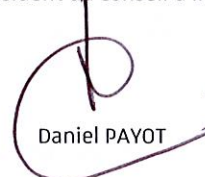
Fait à Strasbourg, le 12 novembre 2020

Le Directeur de l'INSPÉ



Philippe CLERMONT

Le Président du conseil d'institut



Daniel PAYOT